



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 229/2025 A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 018/CAB/MIN.FINANCES/CGPMP/LMT/2025, conclu avec le Ministère des Finances, pour un montant total hors taxe dollars américains neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-six (USD 959 436) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille sept cent seize, cinq centimes (USD 6 716,05), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 15/10/2025

Directeur Administratif et Financier ai

Sceau de l'Etablissement



Me. Claude YVONNE MUKI
Directeur Général